

## Le Conseil Communal

Dans les communes déléguées de Beaulieu, Bény-Bocage, Campeaux, Carville, Etouvy, La Ferrière-Harang, La Graverie, Montamy, Mont-Bertrand, Montchauvet, Le Reculey, Saint-Martin des Besaces, Saint-Martin Don, Saint-Ouen des Besaces, Saint-Pierre Tarentaine, Sainte-Marie Laumont et Le Tourneur, un conseil communal est mis en place dans lequel siègent le maire délégué, le ou les adjoints au maire délégué ainsi que les conseillers municipaux désignés par délibération.

Il est chargé d'étudier et d'émettre des avis sur les dossiers qui concernent le territoire de la commune déléguée. Il est associé au fonctionnement des équipements et services et aux investissements qui seront réalisés sur son territoire.

Il aura également à donner son avis sur la répartition des subventions à attribuer aux associations locales

## Le Comité Consultatif

Dans les communes déléguées qui le souhaitent, un comité consultatif peut être mis en place.

Il a vocation à se réunir pour échanger sur toute question ou problème d'intérêt communal.

Chaque comité est composé d'élus et de personnalités extérieures à l'assemblée communale et particulièrement qualifiées s'agissant par exemple de représentants des associations locales.



## Les Commissions de Travail et les Comités

Ces commissions ont un rôle consultatif et sont chargées d'étudier et de préparer les décisions du Conseil Municipal. Le maire est président de droit de toutes les commission et est soutenu par un vice-président.

Elles peuvent bénéficier du soutien de personnalités extérieures.

Les commissions thématiques permanentes sont au nombre de DIX (voir p.8 à 12).

Trois comités de suivi sont également mis en place :

- × comité de suivi « Affaires scolaires »,
- × comité de suivi « Souleuvre »,
- × comité de suivi « SPANC ».

## La Conférence du Maire et des Maires délégués

Cet organe de coordination et de discussion regroupe le maire, les maires délégués, les adjoints au maire & les responsables de commission.

Tout dossier présenté en Conseil Municipal est étudié au sein de cette instance.

Elle peut recevoir des intervenants extérieurs sur des thématiques relevant de problématiques locales.



## Le Conseil Municipal



Soixante-neuf élus composent le nouveau conseil municipal de Souleuvre en Bocage jusqu'en 2026.

Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires relevant des compétences de la commune de Souleuvre en Bocage. Il donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les lois et règlements ou qu'il est demandé par le représentant de l'Etat dans le département.

Le Conseil Municipal se réunit le premier jeudi de chaque mois à 20h30 à l'exception des mois de janvier et d'août. Tant que les contraintes sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19 persisteront, les réunions se tiendront dans la salle des fêtes de Bény-Bocage. Dès leurs levées, les séances de conseil auront lieu à la mairie de Souleuvre en Bocage.

Le Maire fixe l'ordre du jour qui est porté à connaissance du public par voie d'affichage au siège de la commune nouvelle de Souleuvre en Bocage ainsi que dans les mairies déléguées. La convocation est aussi publiée sur le site internet de la commune.

M. Philippe METTE en tant que conseiller suppléant est convié à toutes les réunions de conseil municipal

